

RÉSOLUTION N° 52

COMITÉ ASSIGNÉ : LÉGISLATIF

OBJET : LA CRISE DES SOINS DE SANTÉ AUX ÉTATS-UNIS

1 ATTENDU QUE les soins de santé et les coûts de ceux-ci
2 sont les principaux enjeux ayant une incidence sur la
3 sécurité des membres à la retraite de l'Association
4 internationale des pompiers; et
5 ATTENDU QUE l'Association des pompiers
6 professionnels de l'Ohio (OAPFF), par l'entremise de son
7 Comité des soins de santé, a rencontré des représentants du
8 Conseil de la caisse de retraite des services de police et d'incendie
9 de l'Ohio, de l'Association internationale des
10 pompiers (AIP), de la Conférence nationale sur les
11 régimes de retraite des fonctionnaires (NCPERS) et
12 plus encore; et
13 ATTENDU QU'une solution à la crise des soins de santé
14 aux États-Unis ne sera possible que par un processus
15 législatif ou réglementaire; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
16 RÉSOLU que les délégués réunis au 54^e
17 Congrès biennal demandent à l'AIP d'utiliser les ressources
18 appropriées pour aider à résoudre ce problème à
19 l'échelle nationale.

Présentée par : Association des pompiers professionnels de
l'Ohio, A-34

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :